

Le Culoz' lien

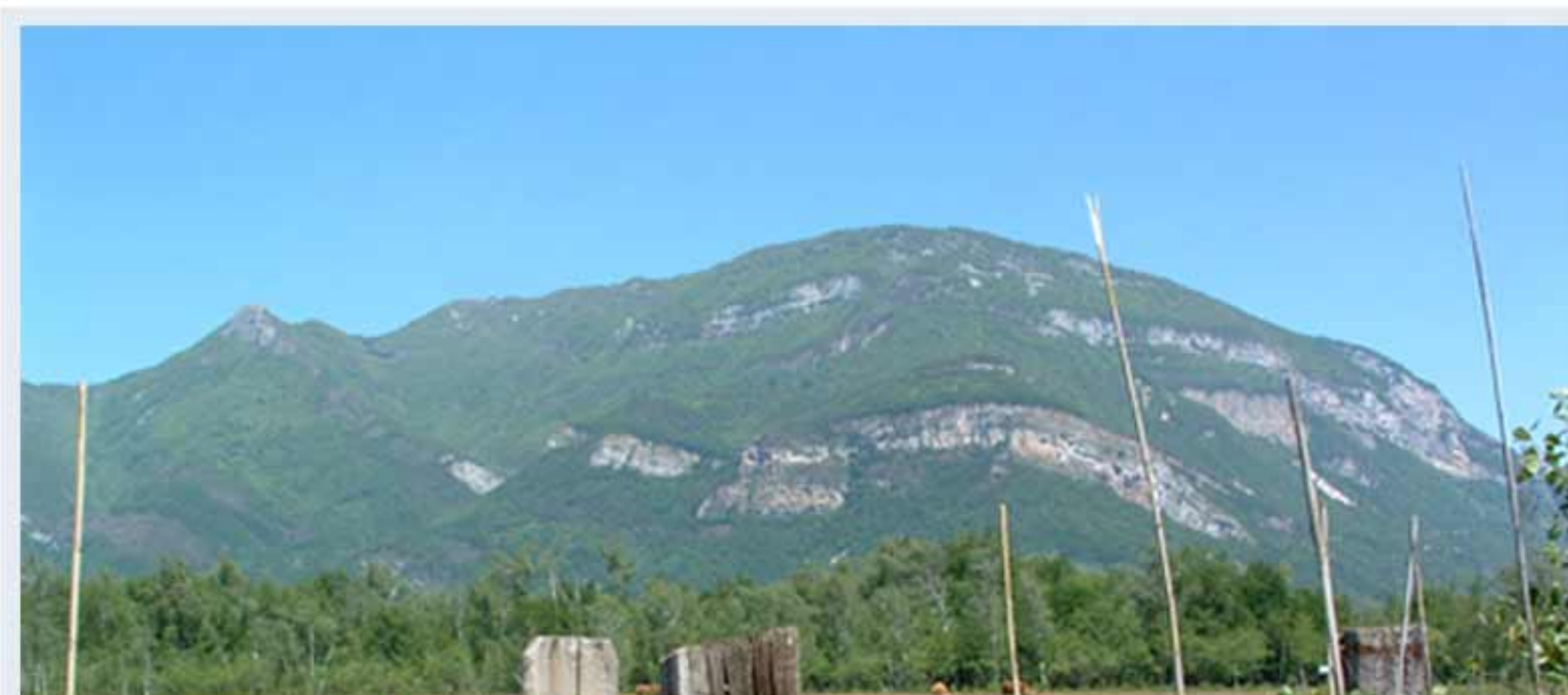
NUMÉRO 10 • MAI 2015



DOSSIER DU MOIS

Culoz et son développement

Dans l'avenir de notre bassin de vie, Culoz a une large place à tenir grâce à ses atouts et ses richesses que sont notamment la gare, le Colombier, son patrimoine, son tissu économique et bien sûr, ses habitants.



Comme nous en avons fait la promesse, nous n'avons pas augmenté les impôts en 2014 (voir Culoz'lien n°1) et 2015, ni eu recours à l'emprunt.

Pourtant les recettes de la commune se réduisent comme peau de chagrin.

L'état se désengage en réduisant de 28 milliards d'euros les dotations aux collectivités.

Après une première baisse de dotation de plus de 23 000€, Culoz verra son budget amputé d'environ 57 000€ par an et ce, jusqu'en 2017.

Ainsi, il faudra composer avec 190 000€ de moins. Par ailleurs, l'état continue, par des décrets et des lois, à imposer des dépenses supplémentaires, impactant encore plus les budgets des communes :

Mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) dont le coût pour Culoz s'élève à 55 000€ pour l'année scolaire 2014 - 2015, fourniture des couches dans les crèches : 6 000€ (et probablement bientôt le faire pour le lait maternel, coût estimé pour la collectivité à 18 000€...).



L'équation est donc claire pour notre commune : **FAIRE PLUS AVEC MOINS.**

Le contribuable Culozien ne peut supporter ce désengagement de l'Etat, d'autant plus que la situation économique ne s'améliore pas mais s'aggrave encore. Il est de notre devoir d'assurer une rigueur budgétaire afin de garder notre cap.

En dépit de ces contraintes budgétaires fortes, nous maintenons nos projets pour Culoz :

- RÉALISATION D'UNE MAISON DE SANTÉ
- AMÉNAGEMENT MULTIMODAL DES ABORDS DE LA GARE
- REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE ET IMPLANTATION DE COMMERCES (bijouterie dès 2016)
- AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ AVENUE JEAN FALCONNIER (au niveau du collège dans un premier temps puis d'autres quartiers les années suivantes)
- CIRCULATION ROUTIÈRE EN CENTRE VILLE ET PÉRIPHÉRIQUE
- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le bien-être et la qualité de vie de nos administrés est un souci quotidien. C'est pourquoi nous mettons en place une mutuelle communale qui permettra à tous ceux qui en ont besoin ou le désirent, de bénéficier de tarifs attractifs.

Les liens sociaux qui nous unissent doivent être renforcés : les jardins du Colombier ont été créés. Nous maintenons les aides aux associations qu'elles soient techniques ou financières.

Ces douze derniers mois nous ont permis de créer des réseaux et des liens étroits avec la nouvelle communauté de communes (41 communes et plus de 28 000 habitants) ; nous avons fait de même au niveau du canton d'Hauteville dont nous dépendons maintenant, ceci afin de mettre en avant les atouts de notre commune et de faire avancer au mieux nos projets.

Le Culoz'lien de juin sera l'occasion de vous présenter le budget prévisionnel 2015.



Le Maire,
Franck ANDRÉ-MASSE



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNALE

● Qu'est-ce que la Complémentaire Santé Communale ?

Grâce à votre mairie, et *Ma Commune, Ma Santé*, vous pouvez avoir accès à une mutuelle ouverte à tous avec une couverture de santé pour vous et vos proches.

● Qui est concerné par cette Complémentaire Santé Communale ?

La Complémentaire Santé Communale est une mutuelle ouverte à tous les habitants de Culoz : les personnes non éligibles à la CMU, les retraités, les personnes éligibles à l'ACS, les chefs d'entreprise de la commune et toutes les personnes non salariées (chômeurs, personnes au foyer, les jeunes...)

● Quels sont les avantages ?

- le retour à une couverture de santé pour vous et vos proches
 - une tarification simple générant une réelle économie
 - le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins
 - 2 mutuelles et 3 niveaux de garanties : économie - sécurité - confort
 - Une mutuelle ouverte à tous
- tout âge, compatible fiscalité loi Madelin, compatible ACS

● Comment faire pour en bénéficier ?

Rendez vous en mairie pour retirer votre dossier d'inscription "Ma commune Ma Santé".

Plus d'infos sur <http://www.macommunemasante.org>

Des permanences seront assurées : renseignements en mairie

RÉUNION
PUBLIQUE

MERCREDI 20 MAI
à 18h30

Salle de réunion
de la Mairie

ENVIRONNEMENT

FLEURISSEMENT 2015 : NOUVELLE RÉGLEMENTATION

La remise des prix du fleurissement 2014 a eu lieu le 3 avril dernier.

ATTENTION, LE RÈGLEMENT CHANGE POUR 2015.



Désormais, pour participer au concours de fleurissement 2015, les participants devront **OBLIGATOIREMENT** remplir un bulletin d'inscription, téléchargeable sur le site internet de la commune :

<http://www.culoz.fr/environnement/cote-jardins.htm>



LA CHARTE ZÉRO PESTICIDE

La commune de Culoz a adopté la charte zéro pesticide.

La loi Labbé, adoptée par l'Assemblée nationale le 23 janvier 2014, prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2020 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts...

Pour les particuliers, la commercialisation et la détention de ces produits seront interdites à partir du 1er janvier 2022.

<http://www.culoz.fr/environnement/charte-zero.htm>



LE DÉFILÉ DU CARNAVAL DES ÉCOLES

LE CARNAVAL DES ÉCOLES S'EST DÉROULÉ LE 10 AVRIL DERNIER. POUR CE JOUR DE FÊTE, LES ENFANTS ET LES INSTITUTEURS DÉGUISÉS, ET BIEN ENCADRÉS PAR LES PARENTS ET LA POLICE MUNICIPALE ONT DÉFILÉ DANS LES RUES DE CULOZ. CETTE JOURNÉE FUT MALHEUREUSEMENT TERNIE PAR UN INCIDENT SÉRIEUX.

Alors que le cortège montait la rue du stade, une jeune automobiliste a refusé d'obtempérer aux injonctions de la police municipale qui lui demandait de ne pas emprunter cette rue pour cause de défilé du carnaval.

La jeune femme a délibérément franchi les deux barrages et a tout de même emprunté la rue à vive allure.

Par miracle la conductrice, poursuivie par les agents de la police municipale à pied, malgré une vitesse élevée a pu freiner brusquement à la vue des enfants et s'arrêter à moins de 4 mètres d'eux.

Le passager du véhicule ayant repris le volant a lui aussi refusé d'obtempérer et a pris la fuite toujours à vive allure.

Les auteurs, vite identifiés ont été interpellés. Ils font l'objet d'une convocation devant la justice.

Monsieur le Maire tient à souligner le travail remarquable effectué par les services de l'ordre mais également par les signaleurs et les parents suivant le cortège.

La municipalité de Culoz a déposé le jour même une plainte, pour *refus par le conducteur d'obtempérer à une sommation de s'arrêter dans des circonstances exposant directement autrui à un risque de mort ou d'infirmité*, afin que la plus grande sévérité soit appliquée à l'encontre de ces jeunes délinquants.

Il n'est pas tolérable de voir de tels agissements aussi les services de gendarmerie et la police municipale seront tout particulièrement vigilants et verbaliseront systématiquement de tels actes inciviques et délictueux.

ÉVÈNEMENTS A VENIR

MAI - JUIN 2015

29
MAI

FÊTE DES VOISINS
Par l'Association Culozienne des Crêts
Quartier des Crêts

31
MAI

GRAND PRIX DE CYCLISME
CIAT

06
JUN

BROCANTE
Par le Culoz Basket Club
Plan d'eau

06
JUN

CORRIDA DES BUIS
Par l'Association Culozienne des Crêts

13
JUN

TOURNOI DES ASSOCIATIONS
Par le Football
Stade municipal

13
JUN

SPECTACLE DANSE
Par Danse Détente
Salle des Fêtes

14
JUN

COURSE PÉDESTRE
MONTÉE DU COLOMBIER
Par le Club d'Athlétisme

www.culoz.fr

04 79 87 00 29 / mairie@culoiz.fr



EXPOSITION

L'Espace Petite Enfance propose une exposition sur le thème des 4 éléments, avec des créations d'enfants et également l'exposition "Créd'eau : une pénurie annoncée".

MERCREDI 27 MAI

de 9h à 12h et de 14h à 17h

à la salle du Conseil de la Mairie.

L'exposition sera ensuite visible à la médiathèque du 02 au 27 Juin.

A NOTER SUR VOS AGENDAS !

FOIRE AUX VINS
PAUSE GOURMANDE EN BUGEY



CULOZ - 2015

LE 19 JUILLET prochain, l'association « Les Frères Serpollet : une histoire entre Culoz et Montmartre » organise à Culoz, la **13ème Foire aux Vins et Pause Gourmande en Bugey.**

Cette manifestation, qui allie convivialité et dégustation, accueillera viticulteurs et produits de bouche de différentes régions de France.